

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2742

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - WINDOWS - MISE A JOUR (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 753188U21X1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur Délégué,

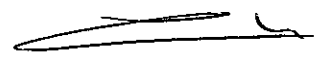
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

La Directrice générale adjointe,


Claudine LOUIS

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

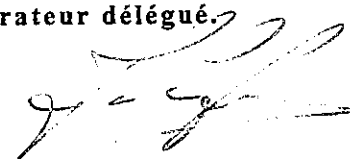
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **J. Lefère, Administrateur délégué.**
 Date et signature (2) : ...24...06...99



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. (3) 753188021X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
---------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**
 - (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) Enseignement supérieur de type court
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
 - (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supér			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique		Technique	
Economique		Economique	
Paramédical		Paramédical	
Social		Social	
Pédagogique		Pédagogique	
Agricole		Agricole	
Maritime		Maritime	

Date de l'accord du Conseil sup
 Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 753188021K1	Code du domaine de formation : (4) 709
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de pratique de logiciels	CT	S	06
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	06

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE

LE 28.07.99

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 16 AOÛT 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES.

Cette unité doit susciter, chez les apprenants, le besoin d'utiliser des fonctionnalités originales d'une version nouvelle du logiciel graphique d'exploitation Windows.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

2.1. Capacités.

- ◆ Avoir travailler dans un environnement Windows.
- ◆ Utiliser une version connue de Windows installée sur un PC pour
 - formater une disquette;
 - gérer des fichiers sur disques;
 - créer des copies de sauvegarde;
 - lancer et exécuter une application;
 - échanger des données entre applications;

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

L'attestation de réussite de l'unité de formation "INFORMATIQUE – LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION"

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser, de commenter et d'exploiter les innovations apportées par une nouvelle version du logiciel Windows tant au niveau des fonctionnalités que de l'environnement proprement dit ;
- ◆ d'en montrer les avantages

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel est installée la version de Windows étudiée,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

de créer, sauvegarder et imprimer un document en exploitant les nouvelles fonctionnalités étudiées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de l'efficacité des procédures employées,
- de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

document 8bis

Date: 24.06.99

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – WINDOWS – MISE A JOUR (CONVENTION)

Le chargé de cours sera
un enseignant